

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2026

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 35

En exercice : 35

Présents : 31

Représentés : 4

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 8

OBJET : Actualisation du tableau des emplois

L'An deux mille vingt-six, le dix-huit juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le douze juin, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Pauline LE FUR, Maire.

Étaient présents : LE FUR Pauline, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, SOMMIER Jean-Yves, DE QUATREBARBES Sophie, FAYE Michel, TISSANDIER Sarah, DIA Lamine, GOINDIN Catherine, KONÉ-DIALLO Moussa, HAMMOUDI Nadège, SOL Hélène, FRUCHTER Dominique, PETIT Antoine, VENTURINI Aline, VICARI Christine, DURAND Emmanuel, JOUADI Noëlle, POUTIERS Cécile, BENACHOUR Yacine, BIERRE Florian, BOUSADA Hajar, PONCET Ninon, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, ANTONUCCI Claudine, VASTEL Laurent, LAURENCIN Guillaume, ASSANTE Malika, COLLET Cécile, Conseillers municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

FREDOUILLE Jean-Jacques

pouvoir à

MERGY Gilles

VAN OOSTEREN Stein

pouvoir à

MESSIER Maxime

RENAUX Michel

pouvoir à

VASTEL Laurent

CONSTANT Pierre-Henri

pouvoir à

GALANTE-GUILLEMINOT Muriel

La Présidente ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Mme BOUSADA Hajar est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs budgétaires au moins une fois par an,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à des modifications du tableau des effectifs afin de l'actualiser en fonction des mouvements intervenant dans les structures ainsi que des adaptations de postes par rapport aux recrutements effectués ou à effectuer,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 9 juin 2026,

Le rapport entendu,

Après en avoir délibéré,

DECIDE**Article 1** : de supprimer les emplois suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet
- 3 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 2 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 2 postes d'agent social à temps complet
- 1 poste d'agent social principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet
- 2 postes d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps complet
- 1 poste de médecin hors classe à temps non complet
- 1 poste de conseiller des APS à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps complet
- 5 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 3 postes d'agent de maîtrise à temps complet
- 2 postes d'ingénieur à temps complet.

Article 2 : de créer l'emploi suivant :

- 1 poste d'attaché à temps complet.

L'effectif des grades concernés sera modifié comme suit :

Grade	Situation avant décision		Situation après décision		Total postes supprimés
	Emplois	Dont temps non complet	Emplois	Dont temps non complet	
Filière administrative					- 8
Adjoint administratif	18	0	17	0	-1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	24	0	21	0	-3
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	26	0	24	0	-2
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	3	0	2	0	-1
Attaché (+1)	22	0	23	0	
Filière médico-sociale					-7
Agent social	26	0	24	0	-2
Agent social principal de 2 ^{ème} classe	6	0	5	0	-1
Auxiliaire de puériculture de classe normale	16	0	15	0	-1
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	8	0	6	0	-2
Médecin hors classe	14	13	13	12	-1
Filière sportive					-1
Conseiller des APS	1	0	0	0	-1
Filière technique					-11

Adjoint technique	89	0	88	0	-1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	34	0	29	0	-5
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	20	0	19	0	-1
Agent de maîtrise	11	0	8	0	-3
Ingénieur	5	0	3	0	-2
Total toutes filières					-27

Article 3 : d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de la commune.

Article 4 : dit que la présente délibération sera publiée sur le site internet de la ville de Fontenay-aux-Roses, et qu'elle pourra être contestée par la voie d'un recours gracieux ou par la voie d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 bd de l'Hautil BP 30322, 95027 CERGY PONTOISE CEDEX) dans un délai de 2 mois suivant sa publicité.

Article 5 : ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- Mme la Comptable du SGC de Fontenay-aux-Roses

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé la Maire et la secrétaire de séance

POUR EXTRAIT CONFORME
La Maire

La secrétaire de séance
BOUSADA Hajar



Pauline LE FUR

Pauline Le Fur

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en préfecture le : 15/07/2026
Publication/Affichage le : 15/07/2026
Pour la Maire par délégation
Directrice du pôle administratif et affaires générales

FILIERES	CAT	POSTES BUDGETAIRES après conseil du 14/04/2026	Dont TNC	EFFECTIFS POURVUS TITULAIRES 01/06/2026	EFFECTIFS POURVUS NON TITULAIRES	TOTAL EFFECTIFS POURVUS au 01/06/2026	SUPPRESSION CM 18/06/2026	CREATION CM 18/06/2026	POSTES BUDGETAIRES après conseil du 18/06/2026
Emplois fonctionnels et collaborateurs de cabinet									
Directeur général des services		1		1		1			1
Directeur général adjoint des services		1		1		1			1
Directeur des services techniques		1		1		1			1
Collaborateurs de cabinet		2			1	1			2
TOTAL HORS FILIERE		5		3	1	4			5
FILIERE ADMINISTRATIVE									
Attaché hors classe	A	1		1		1			1
Attaché principal	A	2		2		2			2
Attaché	A	22		10	10	20		1	23
Rédacteur principal de 1ère classe	B	2		2		2			2
Rédacteur principal de 2ème classe	B	3			1	1	1		2
Rédacteur	B	21		11	10	21			21
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	26		24		24	2		24
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	24		20	1	21	3		21
Adjoint administratif	C	18		13	3	16	1		17
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		119		83	25	108	7	1	113
FILIERE TECHNIQUE									
Ingénieur principal	A	2		1		1			2
Ingénieur	A	5		2	1	3	2		3
Technicien principal de 1ère classe	B	2			2	2			2
Technicien principal de 2ème classe	B	3		2	1	3			3
Technicien	B	2			2	2			2
Agent de maîtrise principal	C	12		12		12			12
Agent de maîtrise	C	11		8		8	3		8
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	20		19		19	1		19
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	34		27	3	30	5		29
Adjoint technique	C	89		45	39	84	1		89
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		180		116	48	164	12		168
FILIERE MEDICO-SOCIALE									
Médecin hors classe	A	14	13		11	11	1		13
Psychologue hors classe	A	1	1		1	1			1
Psychologue de classe normale	A	2			2	2			2
Puéricultrice hors classe	A	2		2		2			2
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	8		6		6	2		6
Educateur de jeunes enfants	A	5		3	2	5			5
Conseiller socio-éducatif	A	2		2		2			2
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	A	1		1		1			1
Pédicure podologue hors classe	A	1	1		1	1			1
Infirmier en soins généraux hors classe	A	1		1		1			1
Infirmier de classe supérieure	B	2		2		2			2
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	14		13		13			14
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	16		8	6	14	1		15
Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	C	2		2		2			2
Agent social principal de 1ère classe	C	6		6		6			6
Agent social principal de 2ème classe	C	6		4		4	1		5
Agent social	C	26		18	6	24	2		24
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles ma	C	2		2		2			2
TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE		111	15	70	29	99	7		104
FILIERE SPORTIVE									
Conseiller des A.P.S.	A	1					1		0
Educateur des activités physiques et sportives	B	5		2	2	4			5
TOTAL FILIERE SPORTIVE		6		2	2	4	1		5
FILIERE CULTURELLE									
Attaché principal de conservation du patrimoine	A	1		1		1			1
TOTAL FILIERE CULTURELLE		1		1		1			1
FILIERE ANIMATION									
Animateur principal de 1ère classe	B	1		1		1			1
Animateur principal de 2ème classe	B	2		2		2			2
Animateur	B	10		8	1	9			10
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	4		4		4			4
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	4		3		3			4
Adjoint d'animation	C	26		20	6	26			26
TOTAL FILIERE ANIMATION		47		38	7	45			47
FILIERE POLICE MUNICIPALE									
Chef de service de police municipale	B	1		1		1			1
Brigadier-chef principal	C	9		8		8			9
Gardien Brigadier	C	2		2		2			2
TOTAL FILIERE POLICE MUNICIPALE		12		11		11			12
TOTAL EMPLOIS NON CITES		2	2		2	2			2
TOTAL GENERAL		483	17	324	114	438	27	1	457